



Réservation de salles

publié le 19/11/2008 - mis à jour le 02/01/2011

La réservation des salles informatique ne peut se faire que par les professeurs et l'administration du collège.

- ▶ [Identifiez-vous](#) pour réserver une salle
- ▶ Vous pouvez consulter le [planning d'occupation](#)



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.